

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 11 AVRIL 2022, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Annie Vaillancourt, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean Morency.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE DANIEL BOISCLAIR.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Vicky Fortin.

SONT ABSENTES : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau et madame la conseillère Isabelle Beaurivage.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Daniel Boisclair procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2022-74

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 14 mars 2022 et extraordinaire du 21 mars 2022 avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. a) Sollicitations, invitations, adhésions
b) Support aux fonds municipaux
7. Approbation des comptes du mois de mars 2022
8. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
9. Adoption du règlement 585-2022, code d'éthique des employés municipaux
10. Adoption du règlement d'emprunt 586-2022 - Développement Ménard (675 119 \$)
11. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
12. Signature d'entente avec le MTQ (202094 - Avenant 1) - Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout unitaire
13. Soumissions - Construction de trottoirs sur du Rocher
14. Ministère des transports - Balayage de rues 2022 par le service des travaux publics
15. Signature d'entente avec Congèlerie Héritier pour l'aqueduc
16. Embauches
 - a) Embauche d'une journalière à la Chute à l'Ours
 - b) Embauche d'un adjoint à la direction
17. Nomination et modification au CCLSC
18. Aménagements comestibles - Legs de la Caisse
19. Appui à Alliance Forêt Boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier
20. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
21. Correspondance
22. Rapport des élus
23. Questions du public
24. Varia
25. Prochaine assemblée publique le 16 mai 2022
26. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

2022-75

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022 ET
EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2022 AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 mars 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 21 mars 2022, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des séances du 14 et du 21 mars 2022, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

2022-76

6.A) SUPPORT SOLLICITATIONS, INVITATIONS,
ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Politique de subvention pour l'achat de produits d'hygiène durables Deux demandes	160.84 \$
Régie intermunicipale GEANT Don pour les funérailles civiques du pompier Dominic Jean	500 \$
Main du Samaritain Achat d'un défibrillateur	300 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Aucune.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-77

6. B) SUPPORT AUX FONDS MUNICIPAUX :

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs conférés au conseil municipal par la *Loi sur les compétences municipales* (plus particulièrement par les articles 90, 92 et suivants), le conseil peut accorder une aide financière à toute personne, entreprise, organisme ou société déposant un projet situé sur le territoire de la ville de Normandin;

ATTENDU que les entreprises "Les Petits Jardins de Normandin" et "Boutique Captive et Herboristerie" ont présenté une demande d'aide financière en matière de développement économique;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

ATTENDU que ces entreprises ont fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du comité technique d'évaluation du dossier, soit la Corporation de Développement économique (CDE) du secteur GEANT;

ATTENDU que la recommandation de la CDE GEANT est d'apporter une aide financière totalisant 26 100 \$;

ATTENDU que la Ville de Normandin souhaite prendre, en totalité, sa participation à même le budget courant;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que la Ville de Normandin est en accord avec les montants et modalités d'aide financière suivantes:

	Ville de Normandin (Non remboursable)	MRC Maria-Chapdelaine (Remboursable)	CDE GEANT (Remboursable)
Les Petits Jardins de Normandin	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$
Boutique Captive et herboriste	1 800 \$		1 800 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-78

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
MARS 2022 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de mars 2022 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de mars 2022 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de mars 2022, pour un montant de 480 596.52 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu mandaté à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 03-2022

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-79

AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET
PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$;

Date	Fournisseur	Description	Montant
2022-03-20	G. Lévesque Terrassement inc.	Contrat déneigement ECH-1 et ECH-3 (#18407)	52 888.50 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-80

ADOPTION DU RÈGLEMENT 585-2022, CODE
D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 14 mars 2022, ainsi que le dépôt du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 585-2022 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-81

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 586-
2022 - DÉVELOPPEMENT MÉNARD (675 119 \$) :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion ainsi que le dépôt du projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance extraordinaire du 21 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement d'emprunt numéro 586-2022, décrétant une dépense et un emprunt de 675 119 \$ pour les travaux d'infrastructure du développement Ménard.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-82

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN
CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES
POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES,
DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE
L'UMQ :

ATTENDU que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU que la Municipalité désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU que ledit processus contractuel est assujéti au "Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement" adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Que la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.
- b) Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.
- c) Que la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.
- d) Que la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.
- e) Que la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-83

SIGNATURE D'ENTENTE AVEC LE MTQ (202094
- AVENANT 1) - RÉFECTION DES RÉSEAUX
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT UNITAIRE :

CONSIDÉRANT les travaux de réfection à venir des réseaux d'aqueduc et d'égout unitaire, incluant l'installation d'une conduite d'égout pluvial et la réfection de la chaussée de la rue Saint-Cyrille (route 169 et collectrice);

CONSIDÉRANT les modifications apportées au protocole d'entente numéro 202094 par l'avenant 1;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-56 datée du 22 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que monsieur Daniel Boisclair et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, soient mandatés à signer le protocole d'entente numéro 202094 - avenant 1, pour et au nom de la Ville de Normandin, concernant le projet 154-18-0636.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2022-84

SOUSSIONS - CONSTRUCTION DE
TROTTOIRS SUR DU ROCHER :

CONSIDÉRANT le projet de construction de sections de trottoirs manquantes sur quelques portions de l'avenue du Rocher, entre les avenues Saint-Jean-Baptiste et Fortin;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	PRIX mètre linéaire	PRIX TOTAL tx exclues	NOTE
Excavation Fernand Boilard inc.	196.58 \$	47 180 \$	Conforme
R. & G. Gauthier	434.34 \$	104 241.60 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal accorde le contrat de construction de sections de trottoirs au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Fernand Boilard inc. au prix de 196.58 \$ le mètre linéaire, pour un total de 47 180 \$, plus les taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 23 mars 2022.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-85

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - BALAYAGE DE
RUES 2022 PAR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS :

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports demande à la Ville de procéder au balayage mécanisé des artères sous leur juridiction (rue St-Cyrille et avenue du Rocher Est);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Que le conseil municipal de Normandin autorise le service des travaux publics à réaliser les travaux de balayage requis par le ministère des Transports sur les parties urbaines de la rue St-Cyrille et de l'avenue du Rocher (route 169) sous juridiction provinciale, selon le contrat numéro 851000701.
- b) Que monsieur Anthony Paré, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents nécessaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-86

SIGNATURE D'ENTENTE AVEC CONGÈLERIE
HÉRITIER POUR L'AQUEDUC :

CONSIDÉRANT que la Congèlerie exploite une usine de congélation de bleuets sur le territoire de la Ville, sur le lot 6 284 913 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville a constaté des dépassements à ses installations de traitement et considérant l'élargissement de la période d'opération entre juin et novembre ainsi que l'agrandissement projeté dans un horizon de 5 ans, la Ville désire redéfinir le cadre et les limites des services fournis;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 23 de la Loi sur les compétences municipales, chapitre C-47.1, la Ville peut établir des ententes avec une personne dont les activités exigent une consommation en eau hors de l'ordinaire;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal accepte de négocier et signer le protocole d'entente conformément aux recommandations du groupe Tanguay, en lien avec l'alimentation en eau, datant du 27 mai 2019 et du rapport de MSH Services Conseils du 4 avril 2022, en lien avec la gestion des eaux de rejets industrielles.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-87

EMBAUCHE D'UNE JOURNALIÈRE À LA CHUTE
À L'OURS :

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste de journalier(ère) à la Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT que la candidature de Madame Lise Toussaint répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Madame Lise Toussaint au poste de journalière à la Chute à l'Ours, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-88

EMBAUCHE D'UN ADJOINT À LA DIRECTION :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'adjoint à la direction;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Sébastien Marcil répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de M. Sébastien Marcil au poste d'adjoint à la direction, à compter du 25 avril 2022, selon l'entente signée le 11 avril 2022 et la politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-89

NOMINATION ET MODIFICATION AU CCLSC :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

a) Que le statut de Madame Marie-Josée Girard soit modifié de "Tourisme" pour "Famille".

b) Que Madame Chrisine Jobin soit nommée pour siéger au Tourisme et que Madame Sonia Paquette soit nommée pour siéger aux Sports.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

2022-90

AMÉNAGEMENTS COMESTIBLES - LEGS DE LA
CAISSE :

CONSIDÉRANT le concept d'aménagement comestible déposé au conseil municipal par la direction générale et le président de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité à encourager les initiatives en lien avec sa politique de municipalité nourricière;

CONSIDÉRANT que la Caisse populaire des Plaines boréales désire offrir un legs à la Ville de Normandin dans le cadre de leur 100^e anniversaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

- a) Que la Ville de Normandin accepte avec grand plaisir le legs offert par la Caisse populaire des Plaines boréales.
- b) Que la Ville de Normandin permettra l'aménagement comestible dans le parc au coin des lumières, près de l'affiche lumineuse.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-91

APPUI À ALLIANCE FORÊT BORÉALE POUR LA
STRATÉGIE DE PROTECTION DU CARIBOU
FORESTIER :

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé la tenue d'une commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards et une série d'audiences publiques régionales devant mener au dépôt de la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT que 34 municipalités sur les 65 présentes sur le territoire d'Alliance forêt boréale, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, dépendent de l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT que les retombées de la filière forestière sur le territoire de l'Alliance forêt boréale sont énormes, soit près de 20 000 emplois et 1 milliard \$ en salaire;

CONSIDÉRANT que cette stratégie de protection met en péril l'avenir et la survie des communautés forestière en causant la perte de plusieurs centaines d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne que 25 % de son aire de répartition alors qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord de la limite nordique des forêts attribuables;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques ont des impacts sur le caribou forestier et son habitat;

CONSIDÉRANT que le réchauffement climatique pousse les espèces fauniques à migrer vers le nord, et ce, plus rapidement que les végétaux;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques modifient les forêts au nord de la limite nordique des forêts attribuables pour en faire des habitats propices pour le caribou forestier;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la forêt boréale et l'utilisation du matériau bois sont les meilleurs moyens dont dispose le Québec pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec souhaite accentuer la lutte contre les changements climatiques, mais que cette stratégie de protection du caribou restreindra considérablement le territoire destiné à l'aménagement forestier;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

CONSIDÉRANT que les hardes isolées de caribous de Charlevoix, Val d'Or et de la Gaspésie ont une dynamique de population et un territoire qui leurs sont propres;

CONSIDÉRANT que pour faire une démonstration claire sur l'état des populations du caribou forestier, il faut réaliser de nouveaux inventaires de population afin de comparer les résultats à ceux des inventaires réalisés en 2018-2019 et 2020;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets portant sur différents scénarios d'aménagement sont en cours de réalisation sur le territoire forestier afin d'identifier des pistes de solutions pour concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier;

CONSIDÉRANT que la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards aura des impacts importants sur le volume disponible à la récolte, sur les travaux d'aménagement forestier, sur la structure industrielle et entrepreneuriale présentes dans les communautés forestières, sur la villégiature du territoire public, sur les activités récréotouristiques, sur les territoires fauniques structurés et conséquemment sur la vitalité des communautés forestières du territoire d'Alliance forêt boréale;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal de Normandin appui Alliance forêt boréale et ses demandes au gouvernement du Québec:

- a) Adopter une stratégie de protection du caribou forestier qui n'aura pas d'impact négatif sur les travailleurs et les communautés forestières.
- b) Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables.
- c) Considérer les impacts des changements climatiques dans la future stratégie de protection du caribou forestier.
- d) Considérer différemment les hardes isolées de Val-D'Or, Charlevoix et la Gaspésie, des hardes de la forêt boréale.
- e) Réaliser de nouveaux inventaires des populations de caribou forestier et rendre disponibles ces résultats afin de la comparer avec ceux des inventaires de 2018-2019-2020 pour confirmer une baisse ou une augmentation des populations.
- f) Poursuivre les projets d'expérimentation et de recherche sur les différents scénarios d'aménagement permettant l'identification de pistes de solutions afin de concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-92

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE
L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE :

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de Normandin proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligne cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'Hôtel de ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE :

CALACS Entre Elles; OBJET: Remerciement pour notre don fait à leur organisme.

MRC Maria-Chapdelaine; OBJET: Certificat de conformité pour nos règlements 578-2021, 580-2021 et 582-2021.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

VARIA :

Aucun.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 16 MAI
2022 :

2022-93

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,
Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 39.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Daniel Boisclair, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière